



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2832

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Politique agricole - Attribution de subventions à la Brasserie Dulion et à la SCIC Alter-Conso - Modification de la convention avec l'Agence de service et de paiement (ASP)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2832**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Politique agricole - Attribution de subventions à la Brasserie Dulion et à la SCIC Alter-Conso - Modification de la convention avec l'Agence de service et de paiement (ASP)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a approuvé, par la délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole pour la période 2018-2020.

La politique agricole métropolitaine vise à l'augmentation de la valeur ajoutée de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire, le soutien à la transmission des exploitations, l'installation, l'emploi et le renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et avec les acteurs de la Métropole.

Il est proposé au Conseil de financer 2 projets correspondants à ces objectifs, et plus particulièrement, au 1^{er} objectif, d'augmentation de la valeur ajoutée dans les exploitations et de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire. Ces projets bénéficieront également d'un soutien européen par l'intermédiaire du plan de développement rural (PDR) qui définit les orientations d'application régionale des crédits du fonds européen agricole et de développement des espaces ruraux (FEADER), gérés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité de gestion des crédits européens.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil d'approuver une modification de la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ASP.

I - Réalisation de l'outil de production de la Brasserie Dulion

Le comité de sélection de l'appel à candidature 04.22 intitulé "Investissements de transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation par les industries agro-alimentaires" réuni le 27 février 2018 a retenu le projet d'implantation de la Brasserie Dulion à Rillieux la Pape.

Ce projet est né du constat qu'il n'existe pas de brasserie implantée sur un territoire qui soit capable de valoriser une production agricole locale. En effet, la transformation des céréales ne peut se faire sans passer par l'étape du maltage qui est un procédé industriel lourd, fortement consommateur d'eau et d'énergie et localisé dans le nord de l'Europe : délocaliser cette industrie complexe n'est pas économiquement viable, les brasseries locales importent donc du malt. Le Président de la Brasserie Dulion a développé un procédé permettant de produire, transformer et vendre une "boisson fermentée à base de céréales" 100 % locale et bio se passant de l'usage du malt (il ne s'agit donc pas d'une bière au sens strict). Lauréat 2014 du "concours mondial de l'innovation 2030", la société a pu s'installer à Rillieux la Pape pour démarrer la commercialisation de ses produits en 2015.

Après 2 années test sur la région lyonnaise, un développement d'activité sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes est envisagé grâce à la mise en place d'un partenariat avec la société Rhône-Alpes distribution, acteur majeur de la distribution de boissons, et l'investissement dans une nouvelle ligne de production permettant de multiplier par 30 la capacité de production actuelle : en 2021, il est ainsi prévu de valoriser 170 tonnes d'orge, 55 tonnes de blé, ou encore, 3 tonnes de houblon produits localement. Une charte garantit aux producteurs l'achat équitable de leurs productions. L'amélioration des performances environnementales est au cœur de la stratégie de l'entreprise. Les déchets sont revalorisés sous forme de compost. L'ensemble de la ligne de production est prévu pour optimiser les consommations énergétiques grâce à plusieurs systèmes de récupération de chaleur. La salle de brassage est prédisposée pour accueillir un système de chauffage hybride thermique solaire/induction électrique. Les filtres presses membranes permettent de

diminuer fortement la consommation d'eau. Un contrat énergétique gaz/électricité devrait être signé avec la société Enercoop pour un approvisionnement 100 % renouvelable.

De la production bio et locale des matières premières, en passant par l'utilisation d'un procédé de transformation plus économe en énergie et des modes de distribution en circuits courts, l'entreprise affiche une maîtrise totale de ses produits tout au long de leur cycle de vie.

Le taux de financement total des aides publiques pour ce projet est de 40 % des dépenses d'investissement retenues. Comme pour les autres aides du PDR, il est proposé à la Métropole de prendre à sa charge la moitié du cofinancement national, selon le plan de financement suivant :

	Montants (en €)
<i>dépenses d'investissement retenues</i>	1 436 805,49
FEADER	287 360
Région Auvergne-Rhône-Alpes	143 680
Métropole de Lyon	143 680
Total des aides publiques	574 720

II - Développement d'un nouvel outil de commercialisation de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Alter-Conso

Le comité de sélection de l'appel à candidature 04.21-C intitulé "Transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation inscrits dans le prolongement de la production agricole - projets collectifs" réuni le 29 mars 2018 a retenu le projet de développement de l'offre en circuit court alimentaire de proximité la SCIC Alter-Conso.

Après 10 années d'expériences, le modèle de la coopérative Alter-Conso s'est avéré un outil performant pour permettre aux producteurs de distribuer leurs produits en circuit court. Elle souhaite aujourd'hui se développer pour permettre, à davantage de familles de la Métropole, d'avoir accès à une alimentation saine et, à davantage de producteurs, de distribuer leurs produits avec ce système coopératif.

Pour atteindre ces objectifs, le projet de la SCIC consiste à :

- moderniser et sécuriser le site internet pour séduire de nouveaux consommateurs (augmentation de la visibilité, facilitation de l'acte d'abonnement) et proposer une offre élargie (développement de la gamme de produits en vente en ligne et proposition d'une offre adaptée aux acheteurs professionnels, petits restaurateurs et épiceriers),
- développer l'équipement logistique pour absorber l'augmentation du volume de marchandise et de la diversification de l'offre (acquisition d'un camion équipé frigorifique respectant la vignette Crit'Air 2).

Le taux de financement total des aides publiques pour ce projet est de 40 % des dépenses d'investissement retenues. Comme pour les autres aides du PDR, il est proposé à la Métropole de prendre à sa charge la moitié du cofinancement national, selon le plan de financement suivant :

	Montants (en €)
<i>dépenses d'investissement retenues</i>	43 516
FEADER	8 703,20
Région Auvergne-Rhône-Alpes	4 351,60
Métropole de Lyon	4 351,60
Total des aides publiques	17 406,40

Conformément à la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP, des aides de la Métropole et de leur cofinancement pour la programmation 2014-2020 mise en œuvre, conformément à la délibération du Conseil métropolitain n° 2016-1239 du 30 mai 2016, la Métropole notifiera la présente délibération à la Brasserie Dulion et à la SCIC Alter-Conso. Le guichet unique rédigera la décision attributive de subvention qui sera signée par la Métropole et le représentant du guichet unique. L'ASP sera, quant à elle, chargée du versement de l'aide et des contrôles afférents.

III - Mise en œuvre des financements la Métropole dans le cadre du PDR Rhône-Alpes

La Métropole a approuvé, par la délibération du Conseil n° 2016-1239 du 30 mai 2016, ses modalités d'intervention en cofinancement dans le cadre du PDR 2014-2020, généralement en cofinancement de partenaires locaux (comme la Région ou l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse) et de l'Union européenne (FEADER). Ce fonctionnement a été traduit dans une convention tripartite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (autorité de gestion du FEADER) et l'ASP (organisme payeur) pour préciser les obligations des parties. Ainsi, pour l'ensemble des mesures sur lesquelles elle intervient, la Métropole a choisi d'être en "paiement associé", à savoir qu'elle verse sa participation à l'ASP qui la reverse ensuite au bénéficiaire.

Suite à une erreur administrative, le type d'opération 4.34 "Infrastructures pour la valorisation agricole de l'eau" a été géré en paiement dissocié, à savoir que la Métropole a versé sa participation directement au bénéficiaire.

De plus, le guichet unique d'instruction des demandes de subventions des opérations 6.43 "Soutien aux investissements pour le développement de la méthanisation en lien avec des activités agricoles" n'est plus la Région Auvergne-Rhône-Alpes mais la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Il est donc proposé au Conseil métropolitain de signer un avenant afin de modifier la convention tripartite et intégrer ces modifications et de conclure une nouvelle convention en paiement dissocié pour les subventions relevant du type d'opération 4.34 "Infrastructures pour la valorisation agricole de l'eau" avec effet rétroactif au 30 mai 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 148 031,60 €, répartis comme suit :

- 143 680 € au profit de la Brasserie Dulion,
- 4 351,60 € au profit de la SCIC Alter-Conso,

dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 1 de la politique agricole de la Métropole 2018-2020,

b) - l'avenant à la convention-cadre entre la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ASP, relative à la gestion des aides de la Métropole et de leur co-financier, le FEADER,

c) - la convention à passer entre la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ASP, relative à la gestion des aides de la Métropole dans le cadre du type d'opération 4.34 relatif aux "Infrastructures pour la valorisation agricole de l'eau".

2° - Acte que le paiement des subventions au profit de la Brasserie Dulion et de la SCIC Alter-Conso est confié par la Métropole à l'ASP, conformément à la convention tripartite entre la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ASP, organisme payeur, approuvée par délibération du Conseil de la Métropole n° 2016-1239 du 30 mai 2016.

3° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - signer lesdites conventions,
- b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P27 - Espaces naturels, individualisée le 22 janvier 2018 pour un montant de 280 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P27O5224.

5° - Le montant à payer de 148 031,60 € sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.